

Il est extrêmement important d'accroître l'efficacité de l'ACDI et de lui faire jouer un rôle plus actif dans le dialogue Nord-sud. En tout premier lieu, il faut que l'ACDI s'attire les faveurs de l'opinion publique au Canada et veille à mieux s'expliquer.

● (1750)

[Français]

**M. Fernand E. Leblanc (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur l'Orateur, l'honorable député d'Edmonton-Strathcona (M. Roche) a soulevé des questions au sujet d'un passage du rapport du vérificateur général sur l'ACDI, où il est dit que certains pays ne font pas honneur à leurs engagements. Il a demandé si le Canada continuera à aider l'Indonésie sans s'élever publiquement contre la violation des droits des personnes détenues comme prisonniers politiques dans ce pays.

A la lumière de notre expérience de quelque vingt-cinq ans dans le domaine de la coopération au développement, il appert clairement, monsieur l'Orateur, que s'il est une chose sur laquelle les pays en voie de développement ne plaisent pas, c'est bien leur propre développement. A quelques rares exceptions près, ils ne prennent pas d'engagement à la légère. Ils ne reviennent pas facilement non plus sur les engagements contractés envers leurs partenaires, ni sur les arrangements conclus pour réaliser des projets destinés à redresser et à assainir leur propre économie.

Force nous est de reconnaître cependant que nous parlons ici de pays en voie de développement, de pays pauvres, où les pénuries de toutes sortes sont la règle plutôt que l'exception, et où les capacités de planification et l'expérience en gestion sont souvent très clairsemées. Par définition, il s'agit des pays où nous devons concentrer nos apports d'aide d'une manière et dans un esprit qui tiennent de la coopération véritable.

Je pense que nous réalisons tous que des erreurs de planification et d'exécution sont inévitables, et que le pays bénéficiaire peut se trouver dans l'impossibilité de fournir les ressources promises parce qu'il y a pénurie sur le marché local, ou à cause d'un manque de fonds. Le travail de l'ACDI en est parfois retardé ou compliqué, ce qui est malheureux mais inévitable. Quant au rapport du vérificateur général, j'ajouterais simplement que l'on entend beaucoup parler, à bon droit il est vrai, des aspects négatifs du document. Par contre, pour obtenir une perception globale de la situation, il faudrait se rappeler que le vérificateur général a signalé une amélioration évidente, au cours de l'année financière 1975-1976, de l'application des mesures visant à resserrer le contrôle financier et à rehausser la qualité de la gestion.

Le problème de la violation des droits de la personne a récemment fait l'objet d'une attention accrue dans la presse. Je suis convaincu que tous les députés sont heureux de constater qu'on s'intéresse de nouveau à ce problème des plus complexes et des plus persistants. L'attitude du Canada à l'égard de la violation des droits de la personne dans d'autres pays a traditionnellement été fondée sur la conviction qu'il est plus facile d'influencer la politique interne des autres pays et d'améliorer véritablement les conditions de vie des personnes en cause, si nous procédons lentement, en faisant des instances par les voies diplomatiques et autres voies officielles, tout en maintenant de bonnes relations avec ces pays. Dans le cas précis de l'Indonésie, le gouvernement canadien n'ignore pas qu'il y a

des prisonniers politiques dans ce pays. Il a d'ailleurs soulevé la question lors de discussions de haut niveau, traduisant ainsi les préoccupations de nombreux Canadiens face à ce problème.

Une solution de rechange à notre politique traditionnelle consisterait à dénoncer publiquement, au nom du peuple canadien, les violations qui sont portées à notre connaissance. Il en découlerait de sérieux problèmes. D'abord, une telle initiative susciterait du ressentiment et des protestations officielles contre notre ingérence dans les affaires internes de pays souverains. Entrerait ensuite en jeu la loi du rendement décroissant, étant donné qu'Amnesty International et d'autres groupes ont réuni des preuves de violations sérieuses des droits de la personne dans plus de cent pays, y compris la plupart des pays du Tiers-Monde. Pis encore, il est peu probable que la situation s'améliorerait pour ces victimes de l'oppression qui sont inconnues à l'échelle internationale, sans compter que, dans certains cas, dans certains pays, leur condition pourrait même s'aggraver. Comme l'a signalé le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Jamieson) dans sa déclaration du 3 mars dernier, notre politique à ce sujet sera très souple.

**M. l'Orateur adjoint:** A l'ordre. La motion d'ajournement est maintenant retirée d'office.

(La motion est retirée.)

**M. l'Orateur adjoint:** Je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 8 heures ce soir.

(La séance est suspendue à 5 h 56.)

## REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

## ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

### LA LOI SUR LE VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

MESURE RELATIVE AU BUREAU DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

La Chambre reprend l'étude du bill C-20, concernant le bureau du vérificateur général du Canada et les matières connexes, dont le comité permanent des comptes publics a fait rapport avec des propositions d'amendement.

**M. l'Orateur:** A l'ordre, je vous prie. Le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) a présenté trois motions à l'étape du rapport en vue de modifier le bill C-20 concernant le bureau du vérificateur général et les matières connexes.

Comme je l'ai dit aujourd'hui, je crains un peu que les amendements du député ne modifient l'esprit du bill—qu'ils renferment un élément qui dépasse la portée du bill et certainement des articles qu'il se propose de modifier—en prévoyant pour le vérificateur général des responsabilités qui sont totalement étrangères à celles prévues dans le projet de loi. Quant à l'aspect de la procédure, la présidence veut donner au député de Winnipeg-Nord l'occasion de défendre ses motions. Je lui donne donc la parole.